

à retourner aux Cours Legendre : 25 rue du Petit Musc - 75180 Paris cedex 04

Téléphone : 01 42 71 92 57 - Fax. : 01 72 71 19 59 - www.cours-legendre.fr - email : ead@cours-legendre.fr

## Renseignements

Nom (parent) ..... Prénom (parent) .....

Nom (enfant) ..... Prénom (enfant) .....

Né(e) le ..... à ..... Pays .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Tél (domicile) ..... Tél (professionnel) .....

email .....

## Primaire

Classe :

CP  CE1  CE2  CM1  CM2

Matière(s) choisie(s) :

- Français
- Mathématiques
- Découverte du Monde
- Initiation :  anglais  allemand
- espagnol  italien

## Secondaire

Classe ..... Section .....

Précisez la (les) matière(s) choisie(s) :

.....

.....

.....

.....

.....

## Modalités de règlement

**Règlement en 2 versements**

1<sup>er</sup> versement à l'inscription .....

2<sup>ème</sup> versement le mois suivant .....

**Règlement en 6 versements**

1<sup>er</sup> versement à l'inscription .....

5 mensualités de : .....

• Pour les élèves du secondaire, tutorat en ligne ([www.legendreontheweb.com](http://www.legendreontheweb.com)) inclus dans toutes les scolarités complètes.

• Pour toute inscription inférieure à 3 matières, si vous désirez inclure le tutorat en ligne, précisez le forfait de connexion choisi :

1 mois (20 €)

3 mois (55 €)

9 mois (128 €)

**Montant total**

(+ 30 € de frais de dossier par inscription)

€

.....

**Mode de règlement à l'ordre des Cours Legendre :**  chèque

mandat cash

carte bancaire

n° de carte

expire le

cryptogramme\*

Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'inscription au verso et en avoir accepté le principe.

A ..... le .....

**Signature du responsable légal**  
(précédée de la mention "lu et approuvé")

# Conditions générales d'inscription

## Envoi des cours

- Dans tous les cas, l'envoi des cours est subordonné à la réception du premier versement.
- Pour les élèves situés hors de France métropolitaine, les frais d'expédition des cours sont à ajouter au premier versement.

## Durée des cours

- L'élève a la possibilité d'interrompre, puis de reprendre l'envoi de ses devoirs à la correction.
- Les corrections sont assurées pendant une année à compter de la date d'inscription.

## Conditions de résiliation

Selon la loi du 12 juillet 1971, un contrat est établi entre l'élève et les Cours Legendre. Il peut être résilié à tout moment en cas de force majeure.

Pendant les trois premiers mois de l'étude, il est également possible de résilier le contrat moyennant une indemnité équivalente à 30% du prix de l'étude.

De plus, les Cours Legendre vous donnent un délai de 10 jours pour examen des cours avec possibilité de remboursement intégral.

## Service "Qualité et pédagogie"

Soucieux de vous apporter un service de qualité, notre bureau "Qualité et pédagogie" est à votre disposition pour recevoir vos remarques et suggestions, et vous répondre dans les plus brefs délais. Il suffit d'écrire à "Qualité et pédagogie", 25 rue du Petit Musc 75180 Paris cedex 04.

## Article 9 (loi du 12 juillet 1971)

Sous peine de nullité, le contrat ne peut être signé qu'au terme d'un délai de six jours francs après sa réception. Le contrat peut être résilié par l'élève, ou son représentant légal, si, par suite d'un cas fortuit ou de force majeure, il est empêché de suivre l'enseignement correspondant. Dans ce cas, la résiliation ne donne lieu à aucune indemnité.

Jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat, celui-ci peut être unilatéralement résilié par l'élève moyennant une indemnité dont le montant ne saurait excéder 30% du prix du contrat, fournitures non comprises. Les sommes déjà versées peuvent être retenues à due concurrence.

Les livres, objets ou matériels dont le contrat prévoyait la fourniture à l'élève et qui ont été effectivement livrés à la date de résiliation, restent acquis pour la valeur estimée au contrat.

Il ne peut être payé par anticipation plus de 30% du prix convenu, fournitures non comprises. Pour les cours dont la durée totale est supérieure à douze mois, les 30% sont calculés sur le prix de la première année pédagogique telle qu'elle est prévue par le plan d'études.

Le contrat doit, sous peine de nullité, reproduire les dispositions du présent article. Il ne peut comporter de clauses attributives de compétence.